



COMMUNE LE CENDRE

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

RAPPORT ANNUEL DE L'ANNEE 2024

SOMMAIRE

I. Présentation de la Commission Communale d'Accessibilité

I-A. Ses missions

I-B. Sa composition

I-C. Son fonctionnement

II. Activités de la Commission Communale d'Accessibilité

III. L'accessibilité viaire sur la commune du Cendre

III-A. Bilan sur les voiries

III-B. Les transports en commun

IV. L'accessibilité bâimentaire sur la commune du Cendre

IV-A. Les établissements publics de la commune du Cendre

V. Communication

V-A. La semaine de l'accessibilité

Conclusion

I. Présentation de la Commission Communale d'Accessibilité

Comme le régit le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les communes de plus de 5 000 habitants doivent créer une Commission Communale pour l'Accessibilité (C.C.A.). De fait, la C.C.A. de la commune du Cendre a été créée par la délibération du Conseil Municipal du 11 Octobre 2023 (annexée au rapport).

I – A. Ses missions

Selon l'article 46 de la loi du 11 Février 2005, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale d'Accessibilité a pour mission de :

- Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Etablir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- Tenir à jour la liste des Etablissements recevant du Public (ERP) situés sur le territoire, ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP), ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

I – B. Sa composition

La commission est composée de 9 membres et est structurée en deux collèges (délibération du Conseil Municipal du 11 Octobre 2023); un collège d'élus de 6 membres et un collège de représentants d'associations ou d'autres structures (non élus) de 3 membres.

La nouvelle commission est composée comme suit :

Titulaires (6)	Suppléants (6)
M. Sébastien MORIN Mme Sabrina LARRIEU M. Jean-Paul PRESLE Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE M. Bruno PONTRUCHER Mme Margaux FOURTIN	M. José MAGALHAES Mme Sylvie PARIS M. Florian CATINOT Mme Karine VALLUY Mme Christel MARCHENAY M. Pierre FERNAND

Il précise que des associations ont accepté de désigner un représentant pour être membre de la commission précitée :

- L'association des Malades et Handicapés (M. MONTAGNE)
- L'association des commerçants (M. Martial RAY),
- Le Centre de Loisirs (Mme Paulette SIGAUD)

I – C. Son fonctionnement

La présidence de la commission est assurée par Mr. Hervé PRONONCE, Maire du Cendre.

La coordination générale est assurée par le Directeur des Services Techniques de la commune du Cendre, dont les missions sont :

- D'assister la commission dans l'accomplissement de ses missions ;
- D'apporter une vision transversale des actions à engager ;
- D'apporter expertise et méthode ;
- D'accompagner la mobilisation communale sur ce sujet, les communes étant restées pleinement compétentes en matière d'accessibilité.

La commission se réunit au moins une fois dans l'année.

II. Activités de la Commission Communale d'Accessibilité

La commission communale d'accessibilité se réunit pour la seconde fois pour dresser le bilan de l'année 2024 et valider le rapport annuel 2024.

La première commission a eu lieu le 21 mai 2024 pour dresser le bilan de l'année 2023.

III. L'accessibilité viaire sur la commune du Cendre



III – A. Bilan sur les voiries

La commune est restée compétente en matière d'accessibilités en ce qui concerne les bâtiments. Par contre, concernant l'accessibilité de la voirie, la compétence a été déléguée à Clermont Auvergne Métropole depuis le 1^{er} Janvier 2017.

Voirie et espaces publics

La voirie est l'élément essentiel de la chaîne de déplacement car elle est le maillon par lequel passe l'ensemble des usagers.

Concevoir des espaces publics et des voiries accessibles est un objectif partagé et une obligation réglementaire : tout aménagement ou réhabilitation de voirie doit respecter des prescriptions d'accessibilité.

Chaque commune de plus de 1 000 habitants doit également élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Liste des travaux de voirie réalisés

La commune du Cendre a pu faire réaliser ces dernières années des travaux d'envergure sur des rues principales du centre-ville. Les rues ont totalement été réaménagées en tenant compte des règles d'accessibilité et en respectant la continuité du cheminement PMR. Voici un rappel des rues réalisées les années antérieures : Place de l'Eglise, rue des Hortensias, parking de la gare et allée des Marronniers, rue du Moulin et rue de la Mairie.

L'année 2024 a permis de réaliser trois chantiers importants en termes de voirie :

- Avenue Centrale – Tranche 1
- Quartier Beauséjour – Tranche 1 (Place des Dahlias, Allée des Bleuets, Allée des Iris)
- Avenue de l'Allier (entre la rue du Galenja et l'Avenue Nouvelle)

Avenue Centrale – Tranche 1

Le projet de l'Avenue Centrale a permis de reprendre entièrement un tronçon de cette voie partant de la zone des commerces jusqu'à l'angle de la rue de la Soie. Ces travaux ont permis de créer des trottoirs neufs avec des largeurs conformes et avec un minimum d'obstacles. L'enfouissement des réseaux aériens a entraîné la dépose des poteaux béton, support toujours gênant pour le passage des personnes à mobilité réduite.

Certains linéaires de trottoir sont en pente du fait de la déclivité naturelle, à certains endroits les pourcentages de pente ont pu être limités à 4%.

Ce projet a permis de remplacer le carrefour à feux tricolores par un giratoire afin de fluidifier la circulation en entrée de centre-ville. L'abandon des feux tricolores a permis d'améliorer les traversées piétonnes. Les passages piétons ont bien été fait aux normes PMR (dalles podotactiles, potelets avec têtes blanches, dimensions des passages).



Avenue Centrale – Vue d'ensemble sur le giratoire et une traversée piétonne en entrée de giratoire



Avenue Centrale – Cheminement piéton et traversées piétonnes

Quartier Beauséjour – Tranche 1

Le projet du quartier Beauséjour a permis de reprendre entièrement deux rues adjacentes que sont la l’allée des Bleuets et l’allée des Iris ainsi que la Place des Dahlias. Ce programme de renouvellement total du lotissement en plusieurs tranches va prendre en compte l’amélioration des conditions de déplacement. Les deux rues principales que sont la rue des Lilas et la rue des Pervenches vont voir leurs trottoirs repris en intégralité afin de créer une largeur de trottoir conforme. La contrainte de ce lotissement est la faible largeur d’emprise des allées. Ainsi, des venelles existantes sont également reprises pour maintenir le déplacement à travers les rues de ce lotissement.

Les deux places principales ont été réaménagées pour que leur accès soit rendu accessible aux PMR (adaptation de bordures basses).



Quartier Beauséjour – Place des Dahlias – Reprise de la place et des chemins piétons

Avenue de l'Allier

Le dernier projet réalisé en 2024 concerne un tronçon de l'Avenue de l'Allier situé entre la rue du Galenja et l'Avenue Nouvelle. Cette dernière zone n'était pas achevée au niveau du revêtement de chaussée. Sur cette portion, les trottoirs respectent les normes d'accessibilité.

Une amélioration de l'accessibilité a été menée puisque deux arrêts de bus ont été repris intégralement (voir chapitre III-B/ *Les transports en commun*).

Liste des travaux de voirie programmés

La commune continue le réaménagement de ses rues en collaboration avec CLERMONT AUVERGNE METROPOLE. Ainsi, les rues suivantes sont programmées avec des reprises complètes de l'espace public. Les trottoirs, cheminements piétons, traversées piétonnes sont revus et donc mis aux normes à cette occasion.

2025 – Quartier Beauséjour – Tranche 2 (rue des Lilas et Place des Tulipes)

2025 – Coulée Verte – Tranche 2 (abords complexe sportif)

2025 – Avenue du Puy Marmant

2026 – Avenue Centrale – Tranche 2

2026 – Quartier Beauséjour – Tranche 3 (Rue des Pervenches et Place des Violettes)

2026 : Aménagement de l'espace des Marronniers (travaux communaux)

III - B. Les transports en commun

Halte ferroviaire

La commune a sur son territoire la présence d'une gare ferroviaire. Elle a été rénovée entièrement entre 2019 et 2021. Ce pôle intermodal attire plus de 700 personnes par jour en moyenne. La nécessité d'agrandir la capacité de stationnement a été prise en compte. Une halte abritée a été conçue pour favoriser l'attente des usagers de manière plus confortable. Cette dernière sera transformée durant l'année 2025 en local de stationnement pour les vélos (gestion Clermont Auvergne Métropole) du fait que ce site faisait l'objet de nombreux vandalismes. A terme, une station C-Vélos (gestion SMTC) sera installée aux abords de la halte ferroviaire.

De fait l'ensemble de ces aménagements a été pensé en tenant compte des normes PMR pour faciliter l'accès aux trains au plus grand nombre. Depuis la gare, il est également possible d'accéder à la ligne de bus n°34.

Ligne de bus n°34

La ligne de bus empruntant Le Cendre a été progressivement mise aux normes. Le récapitulatif des travaux des dix dernières années avait été exposé lors de la première commission d'accessibilité.

L'année 2024 a permis de mettre aux normes deux arrêts de bus au niveau de l'Avenue de l'Allier et de l'Avenue Nouvelle. La mise en sens unique d'un tronçon de l'Avenue de l'Allier a entraîné le dénatage de la ligne n°34 et donc le déplacement d'un des deux arrêts sur l'Avenue Nouvelle.

Clermont Auvergne Métropole et le SMTC ont collaboré, en lien avec la commune afin que ces deux arrêts soient implantés aux meilleurs endroits.

Mise aux normes PMR de l'arrêt de bus sur l'Avenue de l'Allier



IV. L'accessibilité bâimentaire sur la commune du Cendre

IV - A. Les établissements publics de la commune du Cendre

Etablissements Recevant du Public

Les établissements ouverts au public (magasins, bureaux, hôtels, etc) doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Tout établissement non conforme aux règles d'accessibilité doit faire l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Commune a réalisé le diagnostic d'accessibilité entre Juin 2017 et Janvier 2018 : 10 établissements ont été diagnostiqués dont les derniers rapports ont été envoyés en Mars 2019.

Les établissements diagnostiqués sont les suivants :

- Groupe scolaire Henri Barbusse
- Groupe scolaire Louis Aragon
- Salle polyvalente
- Salles Aussandra et Magic
- Espace Junisson
- Centre de Loisirs (ex-Mille Club)
- Mairie
- Services Techniques
- Halle tennistique
- Local Pétanque
- Eglise

Les diagnostics sont disponibles aux services techniques pour consultation.

Liste des travaux réalisés

Un certain nombre de travaux ont été entrepris entre 2019 et 2020 dans le cadre de l'Ad'Ap. Des dérogations existent notamment pour l'espace Junisson et les services techniques puisque les travaux de création d'ascenseur seraient très coûteux et quasiment impossibles à mettre techniquement en œuvre du fait de la configuration du bâti existant.

Un bilan Ad'AP a pu être dressé durant l'année 2024 sur l'ensemble des bâtiments investigués en 2019. Il est annexé au présent rapport.

Ces dernières années, la commune du Cendre a également pu faire réaliser des travaux d'envergure sur les bâtiments communaux. Ces constructions ou réhabilitations ont été faites en tenant compte des règles d'accessibilités. Pour rappel, voici les bâtiments et travaux concernés lors des dernières années dont un exposé a été fait plus précisément à la première commission communale d'accessibilités.

2014 : Complexe sportif – réaménagement des locaux (mise en place d'un ascenseur)

2017 : Espace Grassion – Réhabilitation complète (mise en place d'un ascenseur)

2023 : Mairie - Parvis de la Mairie

Voici la liste des travaux réalisés en 2024 :

Groupe scolaire Henri Barbusse – Construction du pôle périscolaire et de la cantine - création d'une rampe PMR pour accéder aux entrées principales / interphonie placée à une hauteur adaptée / locaux adaptés



A gauche, nouvelle entrée commune périscolaire / élémentaire.

A droite, accès à la cantine pour la maternelle par une rampe aux normes PMR.

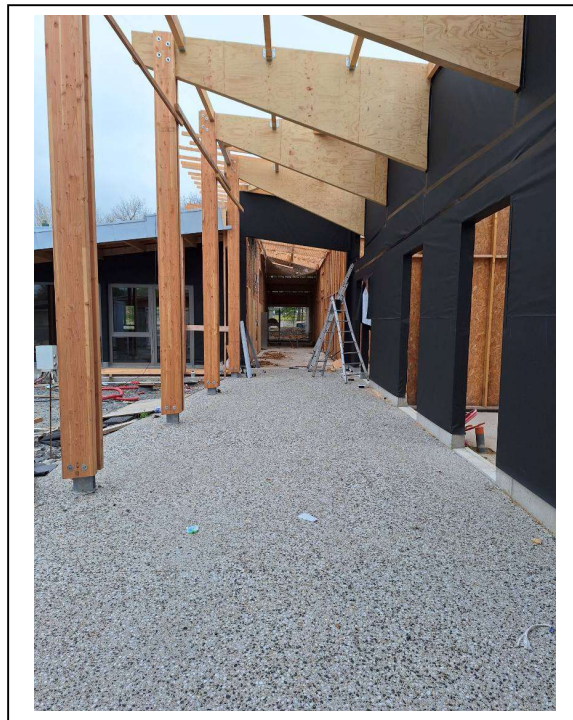
Mairie - Mise en place à l'accueil d'une boucle de détection pour les personnes malentendantes

Mairie – Déplacement de la boîte aux lettres destinés aux administrés



Liste des travaux de bâtiments en cours

2023-2025 : Groupe scolaire Henri Barbusse – Construction du pôle élémentaire



Future entrée du pôle élémentaire (continuité piétonne : pente respectée, largeur conforme, pas d'obstacles)

Liste des travaux de bâtiments programmés

La commune du Cendre continue la rénovation de ses bâtiments communaux dont les ERP principaux. Le projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse prévoit sur les années à venir deux autres phases de travaux. Celles-ci concernent la construction du pôle élémentaire en lieu et place des bâtiments G1 et G2 ; puis de la réhabilitation de la maternelle. Cela a donné lieu à un dépôt de permis de construire et d'une notice d'accessibilités validée par les services de l'Etat (DDT).

Par la suite, la commune va entreprendre la construction d'une salle polyvalente/salles associatives qui viendra remplacer plusieurs bâtiments communaux que sont la salle polyvalente, la salle Magic, la salle Aussandra, les préfabriqués adjacents, le Centre de Loisirs et le BPAE. La commune a recruté un maître d'œuvre début 2024. L'accessibilité est un point sur lequel l'architecte et son équipe vont devoir être vigilants.

D'autres travaux sont en phase d'études pour une réalisation en 2026. Il s'agit d'un projet de boulodrome couvert et d'un club house de tennis spécialement conçu pour le Tennis Santé et le sport PMR.

2025-2026 : Groupe scolaire Henri Barbusse – Réhabilitation de la maternelle

2026/2027 : Aménagement d'un club house « Tennis Santé »/construction d'un boulodrome couvert

V. Communication – Sensibilisation

A. La semaine de l'accessibilité

L'objectif de la semaine de l'accessibilité est de sensibiliser le grand public au handicap et à l'accessibilité, en montrant que des gestes simples peuvent changer la vie de tous.

Événement national, des actions sont menées lors de cette semaine :

- Sensibilisation des élèves au handicap et à l'accessibilité,
- Campagne d'affichage
- Mise en valeur des initiatives locales et des actions menées en faveur de l'accessibilité sur le territoire dans la presse, sur les sites internet et les réseaux sociaux

Conclusion

Le premier constat est qu'un diagnostic complet a été fait il y a quelques années permettant de mieux connaître les points de fragilité des équipements communaux dans les domaines de l'accessibilité.

Certains bâtiments très anciens comme l'espace Junisson, la Mairie et les services techniques ont fait l'objet de dérogations afin d'accéder au 1^{er} étage notamment.

La dynamique actuelle liées aux travaux d'investissement majeurs a permis de prendre en compte directement les mises aux normes PMR et donc une amélioration des conditions de déplacement et d'accueil, comme sur le groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles.

Sur la trame viaire, il en est de même puisqu'un travail colossal a été entrepris sur les voiries du centre-bourg afin de liaisonner la Place Grassion-Fredot à la halte ferroviaire, en passant par un parvis de la Mairie réaménagé et prenant en compte les recommandations PMR. Également depuis une dizaine d'années, la commune en collaboration avec le SMTC a pu reprendre intégralement la mise aux normes des arrêts de bus sur la commune et continuent à veiller à la facilité d'accès des transports en commun.

La commune a encore de nombreux projets qui vont améliorer grandement l'accès aux PMR avec notamment le projet d'une nouvelle salle polyvalente et de salles associatives qui viendront remplacer les salles actuelles (Salle Polyvalente, Centre de Loisirs, BPAE, salles Aussandra et Magic) dont les diagnostics avaient mis en avant des améliorations à prévoir.

Un second projet sur le site de l'ancien stade Verger du Caire (boulodrome couvert et club house de tennis) permettra de prendre en compte les contraintes d'accès.

D'une manière générale, la commune souhaite donner la possibilité à tous d'accéder aux activités culturelles, sportives, scolaires et festives en rendant accessible à tous l'espace public et les bâtiments communaux.